LA FERTÉ-IMBAULT

La Sauldre sous la neige

BULLETIN MUNICIPAL n° 150

Janvier à mars 2012

LE MOT DU MAIRE

Chères Fertoises, chers Fertois

Boucherie-charcuterie

Nous attendons toujours un repreneur pour ce commerce. Les propositions de reprise, transmises au mandataire judiciaire, n'ont pas été acceptées parce qu'elles étaient inférieures à la valeur du matériel. De nouvelles offres sont attendues.

Ecoles

La classe de CM^2 est partie en classe de neige à Vars jeudi 22 mars et sera de retour le 6 avril.
Ce séjour est financé à 55 % par le SIVOS de La Ferté et de Selles-Saint-Denis et 10 % par l'Association des Parents d'élèves.

Nous souhaitons un agréable séjour aux élèves et à la directrice, Sophie MANCHET, qui les accompagne.

Le B.A.

Les travaux de réfection de la ligne du Blanc-Argent vont débuter début avril. Ces travaux s'effectuant sur l'intégralité du parcours Salbris-Valençay, une desserte routière sera mise en place dès le 2 avril et ce, jusqu'au 2 septembre.

L'arrêt des cars se fera à la mairie.

Vous trouverez, en page suivante, les horaires des cars pour cette période de cinq mois. Gardez-les précieusement.

Artisans et commerçants

Mon adjoint, M. Daniel SIMONNEAU, a proposé que soit inséré un encart des artisans et commerçants de notre commune.

Nous vous demandons de leur accorder votre confiance pour vos achats, vos travaux et vos loisirs.

Le Maire,
Philippe HENAULT

LIGNE DU BLANC-ARGENT
HORAIRES DES CARS - En remplacement des trains

DIRECTION ROMORANTIN AU DEPART DE LA FERTE-IMBAULT

Du Lundi au Vendredi		Du Lundi au Samedi		Dimanche et Fêtes	Du Lundi au Vendredi	Samedi	Dimanche et Fêtes
Car N° 52771	Car N°52773	Car N°52775	Car N° 52777	Car N° 52779	Car n° 52781	Car N° 52783	Car N°52785
07.09	**08.01**	**08.57**	**10.52**	**11.51**	**13.21**	**13.56**	**14.51**
Du Lundi au Vendredi	Du Lundi au Samedi			Dimanche et Fêtes	Du Lundi au Samedi		
Car N° 52787	Car N° 52789			Car N°52791	Car N°52793		
17.10	**18.54**			**19.29**	**20.56**		

DIRECTION SALBRIS AU DEPART DE LA FERTE-IMBAULT

Du Lundi au Vendredi	Samedi	Du Lundi au Vendredi	Dimanche et Fêtes	Du Lundi au Samedi	Lun. Mar. Jeu. Vend et Samedi	Mercredi	Dimanche et Fêtes
Car N° 52732	Car N°52734	Car N° 52770	Car N° 52736	Car N° 52738	Car n° 52778	Car N° 52742	Car N°52744
06.46	**07.05**	**08.17**	**09.31**	**10.11**	**12.06**	**12.46**	**14.06**
Du lundi au Vendredi	Samedi Dimanche et Fêtes	Du Lundi au Vendredi	Lun. Mar. Jeu. Vend Sauf vacances Scolaires	Du Lundi au Vendredi	Samedi		
Car N° 52784	Car N° 52746	Car N°52748	Car N°52750	Car N°52794	52796		
16.47	**18.01**	**18.17**	**18.47**	**20.10**	**20.10**		

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS ET EMPLOI DU FEU PAR LES PARTICULIERS

Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

Le brûlage à l'air libre des déchets verts, issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillements et autres, peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée.

En conséquence, **est interdit le brûlage de ces déchets**, produits par des particuliers, relevant de la catégorie des déchets ménagers (annexe II de l'article R.541-8 du Code de l'Environnement et article 84 du règlement sanitaire départemental).

Pour vous débarrasser de ces déchets, vous devez utiliser le **broyage, le compostage ou l'apport en déchetterie**, quel que soit le moment de l'année.

Arrêté Préfectoral du 6 juillet 2004
(Emploi du feu)

Pendant la période du 1er mars au 30 septembre, dite «dangereuse», il est **interdit**, sauf dérogation, aux propriétaires de terrains, boisés ou non, et à leurs ayants-droit, d'allumer du feu à l'intérieur des bois, forêts, plantations, reboisements et landes et jusqu'à une distance de 200 mètres. Des dérogations peuvent être accordées aux propriétaires par le Préfet. (formulaire de demande de dérogation disponible en Mairie).

Rappel : La commune loue, aux particuliers de la commune, la remorque agricole le weekend.

Tarifs : 15 euros, déchets triés
30 euros, déchets non triés

Pour le bien de tous et de l'environnement,

Le Garde-Champêtre

Nous vous rappelons que les comptes rendus complets sont à votre disposition à la Mairie.

EXTRAITS DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL DU 1ER FEVRIER 2012

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 14/12/2011

1 - AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVE - MAINTIEN DE SALAIRE

Le Maire donne lecture de l'avenant stipulant le changement des conditions générales et modification du taux de cotisation du contrat actuel. Le nouveau taux est fixé à 1.20 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant.

2 - TAUX DE PROMOTION RELATIFS AUX AVANCEMENTS DE GRADE - AVIS DU C.T.P.

Le Maire présente au Conseil Municipal le tableau de proposition des taux de promotion relatifs aux avancements de grade de la Collectivité présenté au Comité Technique Paritaire dans sa séance du 27/01/2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les taux présentés.

- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1re classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2e classe.
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2e classe et suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 1reclasse.
- Création d'un poste d'agent de maîtrise principal et suppression d'un poste d'agent de maîtrise.

Le Maire propose au Conseil Municipal de transformer ces postes afin de permettre les évolutions de carrière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
DECIDE la création et la suppression des postes,
PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2012.

3 - TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES «ASSEMBLÉE GÉNÉRALE»

Le Maire propose que la location des salles communales par les associations locales pour une «assemblée générale» soit gratuite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

4 - MACHINE A AFFRANCHIR *«AVENANT AU CONTRAT»*

Le Maire présente l'avenant au contrat pour la machine à affranchir.

Il stipule que le nouveau loyer sera de 36 € H.T. par an, ceci sans engagement de notre part, et que toutes les mises à jour «tarifs postaux» seront gratuites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant.

EXTRAITS DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL DU 28 FEVRIER 2012

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 01/02/2012

1 - BUDGET ANNEXE «LOCATIONS DIVERSES»

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion dressé par Madame Régine MORIN, Receveur.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2011 présenté par M. Jacques PELUAU, élu président de séance, en l'absence du Maire qui s'est retiré au moment du vote.

Fonctionnement :
Les dépenses s'élèvent à 1 069.10 € et les recettes à 11 591.92 €.

Investissement :
Les dépenses s'élèvent à 3 329.20 € et les recettes à 21 258.68 €.

2 - AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 :

I – Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire :
  - au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) **1 405.62 €,**

- le solde disponible de **19 536.29 €** est affecté comme suit : affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) de **19 536.29 €**.

3 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion dressé par Madame Régine MORIN, Receveur ainsi que le compte administratif 2011.. présenté par M. Jacques PELUAU, élu président de séance, en l'absence du Maire qui s'est retiré au moment du vote,

Fonctionnement :

- Les dépenses s'élèvent à 734 140.89 € et les recettes à 818 502.00 €.

Investissement :

- Les dépenses s'élèvent à 142 962.67 € et les recettes à 120 868.79 €.

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,
Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :
- à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) **107 067.34 €,**
- le solde disponible de **75 738.79 €** est affecté comme suit : affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) de **75 738.79 €**.

4 – OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2012

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de procéder à l'ouverture de crédits en dépenses d'investissement comme suit : Compte 2188 (matériel divers) : 5 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement mentionnées ci-dessus qui seront inscrites au Budget Primitif 2012.

5 - CABINET MÉDICAL CHARGES DE CHAUFFAGE

Le Docteur Jacques PELUAU s'est retiré. Monsieur le Maire explique au Conseil que, vu le prix du fuel, il faudrait envisager une augmentation et il propose une somme annuelle de 960 €, répartie en trois versements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le montant annuel des charges de chauffage pour le cabinet médical à 960 €, à compter du 1er/01/2012 et charge M. le Maire d'en faire part au Docteur Jacques PELUAU.

6 - BOULANGERIE RÉVISION DU LOYER

Le Maire informe l'assemblée que le renouvellement du bail commercial des locaux dans lesquels est exploité le commerce de M. et Mme BAUSIER est consenti pour une durée de 9 ans à compter du 1er mars 2006.

Le Maire propose au Conseil Municipal que le loyer augmente au 1er mars 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le loyer annuel à 6 640.86 €, à compter du 1er mars 2012, selon les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

7 - LOCATION du PRE «LES PELLOIS»

Le Maire fait part du désir de l'entreprise EHTP SOLOGNE Haelewyn Emmanuel de louer le pré «les Pellois» à proximité du gymnase, afin d'entreposer des matériaux.

Après discussion, le Conseil Municipal souhaite que M. HAELEWYN fasse une demande écrite en stipulant la destination précise et détaillée de la location et demande au Maire de faire étudier cette proposition par la commission des travaux afin de préserver l'environnement naturel du site.

8 - LOCATION GARAGE COMMUNAL

Le Maire fait part du désir de M. Nicolas DUPIN de louer le garage sis rue des Pellois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette location pour un loyer de 50 € par mois, à compter du 1er/03/2012, et autorise le Maire à signer le contrat de location.

9 - U.N.R.P.A. - FORFAIT ANNUEL POUR LES LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES

Le Maire fait part d'un courrier de l'U.N.R.P.A. demandant à bénéficier d'un forfait annuel pour les locations de salles communales par l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande afin de ne pas créer de précédent.

10 - TERRAIN DE Mme BREUILLET «AMÉNAGEMENT»

Le Maire informe l'assemblée que Mme BREUILLET va vendre un terrain cadastré AP n° 581p-606p «lot A» d'une superficie de 5 289 m^2, sis rue Nationale, en prévision de la construction de bâtiments à usage de services de santé (pharmacie, cabinet médical & infirmier) et d'habitation.

Ce projet étant un élément majeur pour la sauvegarde des services de santé de notre commune, le Maire propose que la collectivité prenne en charge les frais de raccordement aux réseaux, uniquement pour les bâtiments à usage de services de santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord de principe. Il précise que, dans la mesure où le projet «construction à usage de services et d'habitation» ne se réalisait pas, l'acquéreur devra rembourser à la commune les frais engagés par celle-ci.

11 - INFORMATIONS DIVERSES

Etablissement de la liste préparatoire des Jurys d'Assises 2013

A l'issue du tirage au sort :

1er tirage : **ROBERT Alice** (n° 689)
domiciliée 4 rue du 11 Novembre

2e tirage : **LEMAITRE Brigitte** (n° 152)
domiciliée 2 rue du Gué Réau

3e tirage : **BROSSARD Séverine** (n° 146)
domiciliée 27 rue des 15 Septrées

ÉLECTIONS

Nous vous rappelons que nous avons 4 dimanches d'élections cette année :

- ***Election présidentielle*** :
  les 22 avril et 6 mai,
- ***Elections législatives*** :
  les 10 et 17 juin.

Si, pour une raison ou une autre, vous ne pouvez vous rendre dans le bureau de vote, mais vous voulez quand même donner votre avis, voici le mode d'emploi du vote par procuration.

VOTE PAR PROCURATION

La personne qui donne procuration (***le mandant***) désigne librement la personne qui votera à sa place (***le mandataire***).

Le mandataire doit être inscrit ***dans la même commune que son mandant*** et ne pas avoir reçu d'autre procuration en France.

Le mandant doit se présenter en personne auprès des autorités compétentes.

Si son état de santé empêche le déplacement, il peut demander qu'un personnel de police se déplace à domicile pour établir la procuration. La demande de déplacement doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'infirmité.

Où faire la démarche ?
Le mandant peut se présenter :

- au commissariat de police,
- ou à la brigade de gendarmerie,
- ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail.

Pièces à fournir

Le mandant doit fournir un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire).

Lors de l'établissement de la procuration, le mandant remplit un formulaire sur place où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire (nom de famille, nom d'usage, prénoms, adresse, date et lieu de naissance). Ce formulaire inclut une attes-

tation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement.

Il peut s'agir de l'un des motifs suivants :

- vacances, obligations professionnelles,
- état de santé, handicap…

Délais :
Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration en mairie.

Durée de validité :
En principe, la procuration est établie pour une seule élection, mais le mandant peut aussi l'établir pour une durée limitée. Pour cela, le mandant indique la date du scrutin et précise si la procuration concerne le 1er tour, le second tour ou les 2 tours. Elle peut aussi être établie pour une durée déterminée (maximum 1 an si le mandant réside en France).

Résiliation :
La procuration peut être résiliée à tout moment, soit pour changer de mandataire, soit pour voter directement, à condition que le mandataire ne se soit pas déjà présenté.

Déroulement du vote :
Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa propre pièce d'identité au bureau de vote du mandant et vote au nom de ce dernier dans les mêmes conditions que les autres électeurs.

Où faire établir la procuration pour un habitant de La Ferté-Imbault **?**

- Commissariats de police de Romorantin, Vendôme ou Blois,
- A la brigade de gendarmerie de Salbris,
- Au Tribunal d'Instance de Blois.

AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE LOIR-ET-CHER ESPACE INFO ÉNERGIE 02 54 42 10 00

TRAVAUX : PERMIS DE CONSTRUIRE OU SIMPLE DÉCLARATION PRÉALABLE ?

NOUVELLE SURFACE À PRENDRE EN COMPTE À PARTIR DU 1ER MARS 2012

Suivant la nature des travaux qu'un maître d'ouvrage (particulier ou professionnel) envisage de réaliser, dès lors qu'il ne s'agit pas de simples travaux d'entretien, il doit demander un permis de construire ou déposer une déclaration préalable à la mairie. L'autorisation d'urbanisme nécessaire varie en fonction de la nature des travaux et de la surface créée, le cas échéant.

A compter du 1er mars, une nouvelle définition de la surface entre en vigueur. Il n'est plus question de SHOB (Surface Hors Œuvre Brute), ni de SHON (Surface Hors Œuvre Nette), mais de surface de plancher et d'emprise au sol.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2012, le seuil à partir duquel un permis de construire doit être demandé en cas de travaux sur un bâtiment existant a été porté de 20 m² à 40 m² dans les zones urbaines couvertes par un PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou un document en tenant lieu (par exemple un POS, Plan d'Occupation des Sols). En dessous de 5m² (au lieu de 2 m² antérieurement), aucune formalité n'est désormais nécessaire.

Le régime des autorisations d'urbanisme (champ d'application, formalités et déroulement de l'instruction) est expliqué dans la plaquette «Les autorisations d'urbanisme», éditée par l'ANIL et les ADIL, qui prend en compte ces nouvelles dispositions.

D'ores et déjà téléchargeable sur le site ***www anil.org***, elle sera disponible prochainement, gratuitement, à l'ADIL 41 - EIE.

Les candidats à l'accession trouveront en outre, auprès de nos services, toutes les informations sur les prêts et aides accordés, au plan national ou local, pour construire ou faire des travaux. Ils pourront se faire établir un diagnostic financier qui les aidera à bâtir leur projet.

Dans le cadre d'un projet de réhabilitation ou de construction d'un logement, les conseillers de notre Espace Info Énergie pourront également renseigner sur l'isolation, les modes de chauffage, les énergies renouvelables,… **Les conseils de l'ADIL 41 - Espace Info Énergie (EIE) sont totalement neutres et gratuits.**

Ainsi, les Loir-et-Chériens bénéficient d'un conseil complet afin de choisir la solution technique, juridique et/ou financière la plus adaptée à leur projet !

En savoir plus sur les récentes réformes de l'urbanisme : *http://www.anil.org/newsletter/stockage-note-de-lanil/les- notes-de-lanil-1er-fevrier-2012/*

ÉTAT CIVIL

Décès

Monsieur **GUICHARD Christian** – 68 ans
Décédé le 27 décembre 2011
à la Chaussée-St-Victor (41)
Domicilié 2 rue du Gué

Monsieur **HENRY Daniel** – 89 ans
Décédé le 12 janvier 2012 à la Ferté-Imbault (41)
Domicilié 30 rue des Quinze Septrées

Madame **LEROY Mireille** – 62 ans
Décédée le 29 janvier 2012 à Romorantin (41)
Domiciliée 3 rue du 11 Novembre

Monsieur **DARGÈRE Daniel** – 63 ans
Décédé le 12 février 2012 à Tours (37)
Domicilié 71 rue Nationale

Mademoiselle **FRANÇOIS Bernadette** – 55 ans
Décédée le 16 février 2012 à Romorantin (41)
Domiciliée 16 rue de la Gare

Madame **FARINOTTI Catherine** – 62 ans
Décédée le 10 mars 2012 à Paris 13^{e} (75)
Domiciliée 6 rue de l'Ecluse

Monsieur le Chanoine **André FARCET**
Ancien supérieur du Petit Séminaire Saint-Louis
de Neuvy-sur-Barangeon
Fondateur du Foyer de Charité Sainte-Françoise à
la Ferté-Imbault,
Chevalier de la Légion d'honneur,
survenu le 7 mars 2012, à l'âge de 99 ans,
à Tortezais, dans la 74e année de son sacerdoce,
a été inhumé dans l'intimité familiale.

INFOS PRATIQUES GÉNÉRALES

PRÉVENTION DES IMPAYÉS ET DES EXPULSIONS LOCATIVES

En moyenne, chaque année, plus de 420 ménages font l'objet d'une procédure d'expulsion locative en Loir-et-Cher. En 2010, 120 procédures ont été menées à leur terme, à défaut, pour les ménages concernés, d'avoir pris et respecté des engagements pour solder leur dette.

Ces expulsions mettent non seulement en grande difficulté les locataires,

mais aussi certains propriétaires privés pour qui les loyers constituent des compléments de ressources essentiels.

Pour prévenir les risques, il est indispensable que les propriétaires et les locataires évaluent, bien avant même la conclusion du bail, la capacité des locataires à assumer le paiement du loyer courant et des charges (déduction faite, le cas échéant, des allocations logement – ALF ou ALS -pour le parc privé).

Dès les premiers impayés, locataires et propriétaires doivent immédiatement réagir en envisageant tout d'abord un accord amiable basé sur un étalement du remboursement de la dette.

Si tel n'est pas déjà le cas, il est aussi conseillé aux bailleurs de solliciter le versement de l'allocation logement en tiers payant auprès de la CAF ou de la MSA.

Si l'accord amiable conclu n'est pas respecté, les propriétaires doivent alors procéder à l'envoi d'un commandement de payer par voie d'huissier qui pourra être suivi, le cas échéant, par une assignation devant le juge pour la résiliation du bail.

Temporiser par crainte de s'engager dans une procédure contentieuse ou par souci de préserver les locataires ne fait qu'aggraver l'endettement de ceux-ci et réduit d'autant leurs chances de pouvoir assainir rapidement leur situation.

Plusieurs acteurs locaux se tiennent à disposition des ménages en difficulté pour les accompagner et les aider dans leurs démarches :

- les services sociaux du Conseil Général, des CCAS et CIAS (centres communaux ou intercommunaux d'action sociale),

- l'ADIL (Agence Départementale d'Informations du Logement) dont un numéro vert gratuit permet une mise en ligne directe avec un conseiller juridique. Cette ligne est également ouverte aux propriétaires : SOS Loyer Impayés : 0 805 160 075 – adresse : 34 avenue Maunoury – porte C – 41 000 BLOIS

INFOS PRATIQUES LOCALES

INFOS NATURE

SITE NATURA 2000 "ÉTANGS DE SOLOGNE" UN DOCUMENT D'OBJECTIFS ET DES CONTRATS POUR LA PRÉSERVATION DES OISEAUX D'INTÉRÊT EUROPÉEN

Forte de la diversité de ses milieux naturels, la Sologne des Etangs a été désignée en 2006 comme "zone de protection spéciale" (ZPS), c'est-à-dire comme site d'intérêt européen pour la conservation des oiseaux.

Le secteur des "Étangs de Sologne" fait partie du réseau européen de sites naturels appelé "Natura 2000". La constitution de ce réseau a été initiée suite à la convention sur la diversité biologique, adoptée lors du "Sommet de la Terre" de Rio de Janeiro en 1992 et ratifiée par la France en 1996.

Entre 2009 et 2011, dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs du site « Étangs de Sologne » conduit sous la maîtrise d'ouvrage du Pays de Grande Sologne, un travail de recueil de données naturalistes et socio-économiques a permis de dresser un état des lieux actualisé du site.

Cette étude, réalisée par l'Institut d'Écologie Appliquée SARL, a été validée tout au long de son avancement par un comité de pilotage présidé par le Président du Pays de Grande Sologne et constitué d'élus, de représentants des différents secteurs socioprofessionnels, des associations et de représentants de l'État. Son aboutissement a été la finalisation d'un "Document d'objectifs" (DOCOB) définissant d'une part la liste des oiseaux d'intérêt européen qui constituent la richesse du site et leurs exigences en termes d'habitats naturels (zone de repos, de reproduction…) et d'autre part les mesures à mettre en place, notamment pour assurer leur conservation.

Les mesures proposées s'orientent ainsi vers la restauration d'un bon fonctionnement hydraulique des étangs et vers la gestion de leurs milieux annexes (roselières, queues d'étangs et prairies). Ces actions permettront de préserver les milieux nécessaires à la vie des oiseaux nicheurs des marais (Héron pourpré, Butor étoilé…), des herbiers aquatiques (Guifette moustac) et des prairies (Pie-grièche écorcheur).

L'importance de retrouver des milieux non boisés, notamment sur le pourtour des étangs, contribuera également à maintenir des zones d'alimentation pour de nombreux rapaces (Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore…).

Dès 2012, dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs, une structure animatrice aura la charge de sensibiliser et de proposer des contrats aux propriétaires et aux gestionnaires volontaires souhaitant s'engager dans ce dispositif afin de mettre en œuvre ces mesures de préservation des oiseaux sauvages d'intérêt européen.

Le document d'objectifs sera téléchargeable prochainement sur le site de la DREAL Centre et celui du Pays de Grande Sologne.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

UNRPA
"CLUB COULEURS D'AUTOMNE"

Nous tenons tout d'abord à renouveler nos regrets et toutes nos amitiés aux familles dont nos adhérents nous ont quittés en fin d'année 2011 et début 2012.

A ce jour, notre section représente 12 % du nombre d'habitants de la Ferté Imbault, ce qui nous satisfait.

Nous avons été obligés de modifier certaines dates de nos manifestations. Nos adhérents en ont été avertis. Nous tenons à avertir les Fertois et Fertoises que notre banquet annuel se déroulera le 28 avril au lieu du 24 mai.

Lorsque nous avons défini notre programme, nous envisagions un voyage d'une journée. Après plusieurs études, au prix où est le carburant, il n'est pas facile de proposer une sortie à moindre coût. Enfin, voilà quand même ce que nous proposons au départ de la Mairie de la Ferté Imbault en autocar.

Programme de la journée : visite d'une distillerie de fabrication de cidre, pommeau et calvados avec, bien sûr, dégustation. Repas dans un manoir et ensuite embarquement à Honfleur sur le

"Joli France" pour une 1 h 30 (estuaire de la Seine, le port d'Honfleur et le Pont de Normandie). Retour pour notre village vers 17 h 30. Prix par personne : 80 €. Un acompte de 40 € est demandé à l'inscription auprès de Jocelyne KAN. Pour tous renseignements : 02.54.96.12.22. Le solde (40 €) au 15 avril impérativement.

Lorsque vous recevrez le bulletin, notre repas "choucroute" aura eu lieu, animé par Guy et Dany Brulé, accordéon et chants. Là encore, ce repas est ouvert à nos adhérents, mais ils peuvent inviter des personnes à se joindre à nous.

Notre LOTO de Printemps a eu lieu le dimanche 18 mars.

Si vous désirez nous rejoindre, il est encore temps de prendre le timbre pour 2012. Prix : 14 €. Permanence le jeudi après-midi de 14 à 18 h, salle de l'Amitié, auprès de Lucien RETORE ou de Jocelyne KAN.

A bientôt

La Présidente,
Jocelyne KAN

CULTURE, LOISIRS & TOURISME LFI

Rallye pédestre

Nous vous invitons au **rallye** que nous organisons le **dimanche 15 avril** dans notre village, sur un parcours d'environ 6 km.

Marche, jeux, histoires du village et épreuves diverses qui se dérouleront sur la journée, en individuel ou en équipe, pourront se faire en famille ou entre amis.

Apportez votre pique-nique. L'Association vous offrira la pause de milieu de matinée, l'apéritif, le café au déjeuner et le goûter à la fin des épreuves.

Départ : de 8 h 30 à 9 h 30
de la Maison du Tourisme de La Ferté-Imbault
Date limite d'inscription : vendredi 13 avril 2012
Inscriptions
au 02 54 96 24 03 et au 02 54 96 27 86
2 € en individuel et 4 € en équipe
(maximum : 5 personnes)

Brocante des jardins

Elle aura lieu le **dimanche 13 mai**, à la salle Madeleine Sologne de **La Ferté-Imbault**. Préparez vos plantes, outils, meubles et décorations de jardin. Parallèlement, nous organisons **une exposition d'arts créatifs** qui mettra à l'honneur des artistes locaux. Alors, préparez vos œuvres et montrez- nous vos talents.

Inscriptions
au 02 54 96 24 03 et au 02 54 96 35 88
(2,5 € le mètre à l'extérieur, 3 € à l'intérieur)

Nous espérons que vous serez présents à ces 2 rendez-vous !

Maison du Tourisme de la Ferté-Imbault

Elle reprendra ses activités d'accueil au cours du 2e trimestre. Jours et heures d'ouverture seront affichés sur le panneau à l'entrée, 31 rue Nationale.

Nous accueillerons les touristes, bien sûr, mais aussi les personnes du village cherchant des idées de sorties et de loisirs dans la région.

La Présidente,
Colette SIMONNEAU

COMITÉ DES FÊTES

Avec un peu de retard, toute l'équipe du Comité des Fêtes vous souhaite des bonnes choses pour l'année 2012.

Le loto du 25 février s'est très bien déroulé avec un public nombreux. Merci à tous ceux venus passer la soirée parmi nous.

Notre loto de printemps aura lieu samedi 14 avril à la Salle des Fêtes. Ouverture des portes à 19 h 30. Nombreux lots de valeur dont tondeuse thermique tractée, caméscope numérique, téléviseur 102 cm, lave linge, ensemble de jardin en bois, et bien d'autres lots…

Le vide-grenier aura lieu le samedi 2 juin. Comme les autres années, avis aux donateurs au profit des repas «des Cheveux Blancs». Nous les remercions à l'avance. Buvette et restauration sur place pour tous.

Belote le 9 juin - Salle des Fêtes

La Secrétaire,
Catherine CHEVALLIER

UNION MUSICALE LA FERTÉ-IMBAULT

CONCERT

Le 3 mars dernier, l'Union Musicale de La Ferté-Imbault a donné son concert annuel gratuit à la Salle des Fêtes Madeleine Sologne et, une fois de plus, ce fut un concert bien réussi.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont fait le déplacement, de près ou de loin, pour venir nous soutenir.

Je remercie également tous les musiciens et musiciennes qui ont travaillé plusieurs mois afin de préparer cette soirée.

BROCANTE

Notre brocante est programmée pour le dimanche 1er juillet, rue des Ponts, à la Salle des Associations. Emplacement : 2 € le mètre.

RECRUTEMENT

Nous faisons, une fois de plus, appel à toutes personnes, petits ou grands, non musiciens ou anciens musiciens, pour venir nous rejoindre au sein de notre batterie-fanfare.

Nous recrutons à partir de 7 ans. Je rappelle également que, toute l'année, les cours donnés par des bénévoles sont gratuits, les instruments et les tenues sont prêtées gracieusement par la société.

N'hésitez pas à vous renseigner, vous serez les bienvenus.

Pour tous renseignements : 06 81 23 23 22

Le Président,
Bruno PAPOT

LES ÉCOLES

MARCHÉ DE NOËL DU 16 DÉCEMBRE 2011

Les enfants de l'école et la municipalité ont organisé un petit marché de Noël dans les locaux de l'école, le 16 décembre dernier. La batterie-fanfare de la Ferté a animé cette manifestation, lui donnant ainsi un petit air de fête.

Beaucoup de personnes se sont déplacées pour admirer et acheter les différentes réalisations des enfants (bougeoirs, petits gâteaux, confiseries…). Elles ont également dégusté des crêpes bien chaudes. Des animations et jeux gratuits ont ravi les enfants (coupe carotte, sculptures de ballons…). Tous les bénéfices ont été reversés à la coopérative de l'école.

Les enseignantes et les enfants remercient vivement Monsieur SIMONNEAU, adjoint au Maire, et tous les autres bénévoles ainsi que les commerçants qui ont œuvré à la réussite de cette manifestation.

COLLECTES

Les enfants de l'école de la Ferté collectent tous vos instruments d'écriture usagés (stylos à bille, feutres, porte-mines, correcteurs, marqueurs, surligneurs) ainsi que les cartouches vides d'imprimantes et les téléphones portables. Ces objets seront recyclés et la coopérative scolaire recevra de l'argent en récompense de cette collecte.

Merci de confier vos objets aux enfants ou de les déposer à l'école, les jours d'ouverture et non par dessus le portail !

CONCOURS DE SCRABBLE

La classe de CM1/CM2 a participé au Concours des écoles, organisé par la section «Jeunes et scolaires» du Comité Val de Loire de Scrabble, à l'intention des élèves des classes de cycle 3 des écoles primaires de la région Centre.

La finale du Concours des écoles s'est déroulée, mercredi 8 février, à la Salle des Fêtes de Selles-Saint-Denis. Elle réunissait les meilleurs élèves des classes de Romorantin, Salbris, Villeherviers et La Ferté-Imbault.

Marie FARRUGIA (CM2), Mathurine MOREAU (CM2) et Noëllie OLLIVIER (CM1) ont été brillamment sélectionnées et ont donc représenté La Ferté-Imbault, lors de cette épreuve comptant 17 finalistes.

Voici leurs brillants résultats :

Mathurine : 1re place
Marie : 2e place
Noëllie : 7e place

Félicitations à elles !

Mathurine et Marie ont donc rendez-vous pour la prochaine étape, en juin, à PARIS, avec les meilleurs élèves de chaque région.

Photographies en dernière page

À NOTER

La **Mairie** sera fermée
le lundi 30 avril et le vendredi 18 mai 2012.

La **déchetterie** sera fermée
le lundi 30 avril et le samedi 19 mai 2012.

CALENDRIER DES FÊTES 2e trimestre 2012

AVRIL

MERCREDI 11
SALLE MADELEINE SOLOGNE
Concours de belote de l'UNRPA

SAMEDI 14
SALLE MADELEINE SOLOGNE
Loto du COMITE DES FETES

DIMANCHE 15
MAISON DES ASSOCIATIONS
Rallye pédestre organisé par l'Association
CULTURE & LOISIRS LFI

SAMEDI 28
SALLE MADELEINE SOLOGNE
Banquet annuel organisé par l'UNRPA

MAI

MARDI 8
MAISON DES ASSOCIATIONS
Victoire du 8 Mai 1945
Cérémonie Commémorative
Vin d'honneur

DIMANCHE 13
SALLE MADELEINE SOLOGNE
Brocante des jardins organisée par
l'Association CULTURE & LOISIRS LFI

JUIN

SAMEDI 2
SALLE MADELEINE SOLOGNE
Vide-grenier organisé par
le COMITE DES FETES

DIMANCHE 3
Randonnée pédestre organisée
par l'Association RABOLIOTS 41

SAMEDI 9
SALLE MADELEINE SOLOGNE
Concours de belote organisé
par le COMITE DES FETES

SAMEDI 23
Kermesse des écoles du RPI
à SELLES-SAINT-DENIS

DIMANCHE 24
Fête de la Musique de l'UMFI
Au Château

Du 23 JUIN au 8 JUILLET
Tournoi de tennis

JEUDI 28
MAISON DES ASSOCIATIONS
Fromagée de l'UNRPA

Bulletin communal publié sous l'égide de la Commission «Culture et Communication» : Numéro 150 – Dépôt légal mars 2012
Responsable – Rédacteur – Coordinateur : Josiane Durand
Composition et rédaction : Commission «Culture et Communication» - Mairie de la Ferté Imbault
Téléphone : 02 54 96 22 13 – Télécopie : 02 54 96 10 39
Courriel : mairie.laferteimbault@wanadoo.fr
Site Internet : www.laferteimbault.free.fr
Impression par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

Un gros "Choeur" de Carnaval

Les enfants du RPI
Selles-Saint-Denis
La Ferté-Imbault

Un sacré bonhomme

CONCOURS DE SCRABBLE

Mathurine et Marie

Noëllie